



Bulletin d'information de la DG HR

JUILLET - SEPTEMBRE 2017

#15

Prise en charge: clarifications



La prise en charge est une forme d'avance et ne signifie pas que vos frais seront remboursés à 100%. En effet, lors d'une prise en charge, le pourcentage (80%, 85%, 100%) des frais remboursés par le RCAM répond aux mêmes règles que lors d'un remboursement "classique", tenant compte des plafonds éventuels. Seuls les affiliés à titre primaire peuvent bénéficier d'une prise en charge par le RCAM.

Lors d'un remboursement classique, vous payez la facture, le RCAM établit le décompte et vous rembourse à concurrence du taux prévu. Pour une prise en charge, le RCAM paie la totalité de la facture directement à l'hôpital ou à un autre prestataire. Ensuite, le RCAM calcule le montant qui reste à votre charge et vous en informe via un décompte. Le montant que vous devrez rembourser au RCAM figure sur la ligne : "solde des avances après récupération".

Si la facture n'est pas assez détaillée et/ou si l'hôpital refuse de transmettre un rapport médical, le RCAM s'adressera à vous afin d'obtenir ce document, nécessaire pour le calcul du montant "remboursable" et la partie à votre charge.

En cas d'urgence, la prise en charge peut-elle être rétroactive ?

La demande de prise en charge doit être adressée au préalable et en temps utile – comptez environ 10 jours avant la date de l'acte – au RCAM. En cas d'hospitalisation le jour même ou autre cas de force majeure, la prise en charge doit être demandée dès que possible. La demande sera traitée sans retard et la prise en charge accordée rétroactivement.

Pour quels traitements demander une prise en charge?

La prise en charge peut être accordée dans les cas suivants :

- 1. lors d'une hospitalisation (même pour un jour) seulement si l'hospitalisation est destinée
 - au traitement d'affections médicales ou d'interventions chirurgicales ainsi qu'aux accouchements
 - à la revalidation ou à la rééducation fonctionnelle faisant suite à une affection médicale ou une intervention chirurgicale invalidante
 - au traitement d'affections psychiatriques
 - aux soins palliatifs
- 2. lors de traitements ambulatoires lourds, dans le cadre d'une maladie grave
- si le coût mensuel des traitements dépasse 20% de la pension de base de l'affilié(e), dans le cas d'achats répétitifs de médicaments coûteux, d'utilisation répétitive d'une ambulance ou d'un véhicule sanitaire léger ou d'examens coûteux.

Exception : dans les pays "à médecine chère" (Suisse, USA, Norvège), d'autres formes d'avances peuvent être appliquées. Il vous est recommandé de contacter votre **bureau liquidateur** et de lui fournir un devis.

PMO CONTACT EN LIGNE : https://ec.europa.eu/pmo/contact/

RCAM EN LIGNE: https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/

Sommité médicale



Une sommité médicale est un médecin spécialiste internationalement reconnu dans un domaine médical spécifique, responsable d'une équipe de recherche et auteur de publications. Les consultations de sommité(s) médicale(s) lorsque leur nécessité est reconnue par le médecin-conseil, sont remboursées à 85% avec un plafond triple de celui prévu pour la consultation d'un médecin spécialiste, et à 100% en cas de maladie grave.

Le remboursement des consultations de sommités médicales est limité à deux par an pour la même affection

A quoi sert "EU Login"



Le système d'authentification "EU Login" vous permet d'accéder à :

- My Intracomm (le site intranet de la Commission) et le portail "pensionnés" qui vous facilite la navigation sur le site
- PMO Contact (pour poser une question concernant le PMO)
- RCAM en ligne (pour gérer votre situation quant à l'assurance maladie).

Vous n'avez pas de compte EU Login ? Vous pouvez en créer un à l'aide du manuel d'utilisation qui vous a été envoyé en octobre 2016. Si vous l'avez perdu, ce manuel est disponible sur le site de l'AIACE : http://aiace-europa.eu/ - cliquez sur "Services" > "RCAM en ligne" > "Comment créer un compte EU Login".

ATTENTION: pour créer un compte EU Login, vous devez avoir un téléphone portable, un PC ou tablette et une adresse email. Vous n'avez pas de GSM, smartphone, PC ou tablette? Pas d'inquiétude, vous serez TOUJOURS destinataires des informations qui vous concernent directement en format papier.

PORTAIL PENSIONNÉS: https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/

PMO CONTACT EN LIGNE : https://ec.europa.eu/pmo/contact/RCAM EN LIGNE : https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/

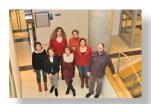
EU Login : trucs et astuces



- Si vous n'avez plus utilisé RCAM en ligne depuis le 3 novembre 2016, vous arriverez sur un nouvel écran appelé EU Login et non plus ECAS. Surtout ne créez PAS de nouveau compte EU Login. Connectez-vous simplement au moyen de votre adresse email et non plus votre ancien "login" et puis votre mot de passe ECAS.
- Si vous souhaitez vous connecter au RCAM en ligne et à My Intracomm, lancez d'abord le RCAM en ligne et ensuite My Intracomm. De cette manière, vous n'aurez qu'une seule authentification EU Login au lieu d'une double, dans le sens inverse.
- Si vous envisagez d'aller dans un autre pays et de changer votre numéro de téléphone portable, le plus simple est d'ajouter le nouveau numéro de téléphone avant de supprimer l'ancien dans **https://webgate.ec.europa/eu/cas** → cliquer sur la roue à droite de votre nom →Mon compte → Gérer mes numéros de téléphone portable. Vous supprimerez ensuite l'ancien numéro de téléphone par le même chemin.

RCAM EN LIGNE: https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/
MY INTRACOMM: https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/

Besoin d'aide? Contactez le service social



En cas de difficultés personnelles, administratives ou financières, le service social est à votre disposition. Les assistants sociaux peuvent vous apporter des informations utiles, ainsi qu'un soutien et un accompagnement. Des entretiens sur place (sur rendez-vous) ou par téléphone sont proposés en vue de trouver des solutions aux problèmes, et ceci en toute confidentialité. Le service social dont vous dépendez est le même que votre Bureau liquidateur.

O SERVICE SOCIAL BRUXELLES: + 32 2 295 90 98 – HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu SERVICE SOCIAL LUXEMBOURG: + 352 4301 33948 – HR-LUX-ASSISTANTS-SOCIAUX@ec.europa.eu SERVICE SOCIAL ISPRA: + 39 0332 789284 – HR-PENSIONERS-ISPRA-SOCIAL-ASSISTANCE@ec.europa.eu

Contacts avec le PMO Assurance maladie



Pour toute question concernant l'assurance maladie, le RCAM offre à ses affiliés pensionnés et famille un service clientèle approprié.

A Bruxelles : Bâtiment MERO – Avenue de Tervueren, 41 – B-1040 Bruxelles Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h, le vendredi de 9h30 à 12h.

Adresse du courrier : Commission européenne – RCAM Bruxelles Bureau liquidateur – B-1049 Bruxelles.

A Luxembourg: bâtiment Drosbach - DRB B2/085

Du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Adresse du courrier : Commission européenne - Caisse de maladie

12, rue Guillaume Kroll – Bureau DRB B1 / 061

L - 1882 Luxembourg.

A Ispra: Club House Ispra – Sala delle Rose

Mercredi de 9h30 à 12h.

Adresse du courrier : Commission européenne – RCAM PMO.6 TP.730

Via Enrico Fermi, 2749 Bureau liquidateur – TP 740 I – 21027 Ispra (Varese).

Via le web : PMO Contact en ligne : https://ec.europa.eu/pmo/contact/

Par téléphone :

Bruxelles: + 32 2 29 9 77 77 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30) Luxembourg: + 352 4301 36100 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00) Ispra: + 39 0332 785757 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30)

Pas de compte EU Login ? Besoin de formulaires ?



Si vous n'avez pas de compte EU Login – mais que vous disposez d'un ordinateur – vous pouvez trouver certains formulaires et documents sur le site de l'**AIACE Internationale** (Association Internationale des Anciens de l'UE). L'Association a en effet décidé d'aider les pensionnés sans compte EU Login en mettant à leur disposition les documents les plus importants, tels que : demande de remboursement de frais médicaux, documents pour frais dentaires, demande d'autorisation préalable, formulaire de prise en charge, Réglementation commune; Guide pratique RCAM

Seules les versions françaises et anglaises sont disponibles. Pour les autres versions linguistiques, il faut consulter My Intracomm (avec le compte EU Login).

 $footnote{f 0}$ http://aiace-europa.eu/ - CLIQUEZ SUR "SERVICES" ightarrow "RCAM EN LIGNE".

MY INTRACOMM: https://myintracomm.ec.europa.eu/retired

Yammer After EC



Yammer After EC est une plateforme sociale de discussion et d'échange d'informations. Ce forum est réservé aux pensionnés des institutions européennes. Vous pouvez y créer un groupe, prendre part aux discussions et poser des questions. Pour adhérer, connectez-vous au site, introduisez votre adresse email PRIVEE et attendez que l'administrateur vous envoie une invitation. Ensuite vous n'aurez plus qu'à suivre les instructions.

ttps://www.yammer.com/afterec/

Attention, l'année scolaire vient de s'achever ... Ce qu'il faut savoir



Vous avez reçu ou vous n'allez pas tarder à recevoir les formulaires de demande de prolongation de l'allocation pour enfant à charge, l'allocation scolaire et la pension d'orphelin. Ces formulaires sont également disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/pmo/education-allowances.htm

Ils sont à renvoyer:

de préférence par courrier électronique à PMO-PENSIONS-EDUCATION-DECLARATION@EC.EUROPA.EU

• ou à l'adresse postale : Commission européenne

PMO.4 – Pensions MERO 07/011 B- 1049 Bruxelles

Si vous êtes orphelin majeur : les formulaires vous ont été envoyés dans le courant du mois de juin 2017. Afin d'éviter une interruption de paiement trop importante, il convient de renvoyer ces documents dûment complétés, datés et signés dès que possible.

Si vous êtes bénéficiaire des allocations au titre de votre enfant majeur : les formulaires vous seront envoyés dans le courant du mois d'août 2017. Ces documents dûment complétés, datés et signés doivent être renvoyés avant le 31 octobre 2017. **1 Le gestionnaire de votre dossier** dont le nom figure en haut à gauche de votre bulletin de pension.

Pensez à l'avenir de votre enfant porteur d'un handicap

Pour rappel, l'enfant à charge porteur d'un handicap a droit, dans les conditions prévues par les réglementations :

- au doublement de l'allocation pour enfant à charge (art. 67 § 3 du Statut)
- · à une aide complémentaire si les frais exposés le justifient.

Il incombe au fonctionnaire pensionné de faire reconnaître ce handicap auprès de l'Administration. L'allocation pour enfant à charge est acquise sans limitation d'âge dans le cas d'un handicap qui l'empêche de subvenir à

L'allocation pour enfant à charge est acquise sans limitation d'âge dans le cas d'un handicap qui l'empêche de subvenir ses besoins et pour toute la durée de ce handicap (**Annexe VII, art. 2 § 5 du Statut**).

En cas de décès du fonctionnaire pensionné :

- le conjoint survivant a droit à une pension de survie (art. 79 du Statut)
- le conjoint survivant continue à bénéficier des allocations familiales (**art. 81 du Statut**) et donc de la double allocation pour enfant à charge
- si le fonctionnaire pensionné ET le conjoint survivant sont décédés, la personne handicapée a droit à une pension d'orphelin (pour autant que son handicap persiste bien entendu) (art. 80 du Statut).

Pensez à prévoir suffisamment à temps la désignation de la personne qui, après le décès du(des) parents, sera chargée de l'administration de la personne handicapée.

En fonction du pays, les parents peuvent s'adresser à l'autorité responsable qui désignera un administrateur de biens de la personne handicapée. Cet administrateur peut être, soit un professionnel (notaire, avocat, etc.), soit un proche. Le jugement ainsi obtenu sera transmis à la Commission qui est tenue de s'y conformer. Un compte bancaire peut être ouvert au nom de l'enfant handicapé et géré par l'administrateur. Toutes les allocations seront versées sur ce compte, à charge pour ce compte de payer les frais liés au handicap.

Le grand avantage, outre la transparence des comptes, est qu'en cas de décès du fonctionnaire pensionné, les procédures avec la Commission peuvent se poursuivre et que l'administrateur est déjà informé des dispositions statutaires en vigueur.

1 Allocation pour enfant à charge : contacter le PMO Contact

Espace Seniors à Bruxelles



L'Espace Seniors à Bruxelles est situé au rez-de-chaussée de l'avenue des Nerviens, 105. Il est équipé de quatre ordinateurs avec connexion à l'internet et à My Intracomm. Une boite aux lettres pour y déposer vos demandes de remboursement de frais médicaux est à disposition. Il est situé à proximité du secrétariat international de l'AIACE (Association Internationale des Anciens de l'UE), d'Afiliatys et du SFPE (Seniors de la Fonction Publique Européenne) qui se trouvent dans le même

immeuble. La permanence Caisse maladie du PMO pour les pensionnés, dans l'immeuble MERO, se trouve à environ 15 minutes à pied du N-105.

1 ESPACE SENIORS – 105. AVENUE DES NERVIENS – 1040 BRUXELLES.

Accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45. Sur présentation du laissez-passer pensionné.

Espaces Seniors à Luxembourg



Si vous résidez à Luxembourg, ou si vous êtes de passage, deux Espaces Seniors sont à votre disposition :

- l'un est situé au sein de la Commission dans le bâtiment Drosbach. Vous y trouverez deux ordinateurs avec accès à l'intranet My Intracomm ainsi qu'un accès sécurisé à l'internet. Une imprimante, une photocopieuse, un téléphone, un scanner et une déchiqueteuse sont également à disposition. Un espace de convivialité avec une machine à café et des présentoirs comportant des informations du Bureau d'accueil et du RCAM est également à votre disposition, juste devant l'Espace seniors. Enfin, le RCAM a ses bureaux PMO-contact dans le même espace.
- l'autre est situé au sein du Parlement dans le bâtiment Konrad Adenauer. Le local comprend un ordinateur, une imprimante, un scanner, un téléphone et un présentoir avec des brochures. Il est proche de la cafétéria, de la centrale d'achat et de la bibliothèque.
- **1** COMMISSION : 2ÈME ÉTAGE DE L'AILE B DU BÂTIMENT DROSBACH (DRB B2/86), 12 RUE GUILLAUME KROLL. L- 1882 LUXEMBOURG.

Accessible du du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00. Sur présentation du laissez-passer pensionné à la réception de l'immeuble.

PARLEMENT: KAD (ANCIEN BAK) 00C830 - 2, RUE ALCIDE DE GASPERI - 2929 LUXEMBOURG.

Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30. Sur présentation du laissez-passer pensionné à la réception de l'immeuble.

60ème anniversaire des Traités de Rome





A l'occasion du 60ème anniversaire des Traités de Rome, en 1957, l'Europe se remémore son passé et se tourne vers l'avenir. Le site Europa a créé une page dédiée à cet effet. Vous pouvez y trouver tous les événements organisés dans votre pays de même que les activités organisées par les institutions de l'UE. Les enfants et petits-enfants pourront y apprendre les dates-clés de la construction européenne et les plus petits trouveront un espace qui leur est spécialement dédié.

10 https://europa.eu/european-union/eu60

Active senior: pourquoi pas vous?



L'expertise des anciens fonctionnaires est valorisée par la Commission. Ainsi, ils peuvent participer à certaines activités au sein des services, selon certaines modalités. Apprenez-en plus.

Qu'est-ce que l'initiative Active senior?

Les anciens fonctionnaires de la Commission peuvent participer de façon bénévole à des mandats ou activités non rémunérés exercés au sein de la Commission. Active Senior vise

à favoriser le recours par la Commission à l'expertise du personnel retraité, quel que soit le niveau de hiérarchie occupé au moment du départ à la retraite. Ne sont concernés par cette initiative que les anciens fonctionnaires et autres agents titulaires d'une pension d'ancienneté. Il incombe aux directions générales et services de définir les domaines d'activités. Ces domaines peuvent être très variés :

- information et présentation de politiques, participation à des conférences, groupes de réflexion
- expertise politique, conseils et participation à des tasks force spécifiques
- expertise technique, avis sur programmes, évaluation de projets, analyse de marchés
- formation, mentoring, assistance pédagogique
- participation à des jurys de concours, panels de sélection
- aide au secrétariat.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres domaines peuvent être définis en fonction des besoins des services.

Certaines règles sont à respecter par les services

L'active senior ne doit pas être utilisé pour assumer des responsabilités directes et des prises de décision. Il ne doit pas être autorisé à représenter la Commission de manière officielle, ni à intervenir dans des négociations avec un organisme extérieur, ni à participer à des réunions où il engagerait la Commission. L'active senior ne remplace pas un fonctionnaire en activité. Les fonctionnaires doivent conserver la maîtrise et la responsabilité des activités entreprises au sein des services. L'utilisation de l'expertise d'un ancien constitue une valeur ajoutée. Elle est à considérer comme complémentaire.

En pratique

- Toute activité dans le cadre d'Active Senior fait l'objet d'une signature de convention entre l'ancien fonctionnaire et le service. Celle-ci spécifie l'objet de l'activité, la durée ainsi que le remboursement de frais éventuels.
- Si l'activité se déroule en dehors du lieu de résidence du pensionné, certains frais sont remboursés tels que les frais de séjour et de voyage.
- L'active senior bénéficie, durant toute la durée de la convention, d'une assurance accident et d'un accès à tous les immeubles.
- L'active senior doit respecter les devoirs d'honnêteté et de délicatesse comme l'exige le Statut (article 16). Dans ce contexte, il est tenu de signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêt entre une éventuelle activité extérieure et l'activité dans le cadre de la convention.
- Il n'y a pas de limite d'âge ni de limite de temps après le départ en pension.
- Plusieurs conventions peuvent être signées par un active senior avec différents services pour autant que le planning des activités soit compatible.

Intéressé(e)?

Si vous désirez manifester votre intérêt, il vous est loisible d'envoyer votre curriculum vitae à la Commission. Un modèle est disponible sur le site My Intracomm, facile à compléter et mentionnant les domaines d'expertise. Il sera mis en ligne sur une plateforme collaborative accessible aux managers de la Commission. Ceux-ci pourront y trouver, s'ils le désirent, les profils recherchés.

SITE ACTIVE SENIOR: https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/ - CLIQUEZ SUR "ACTIVE SENIOR" DANS LA COLONNE DE DROITE

POUR L'ENVOI DU CV OU TOUTE AUTRE INFORMATION : HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu

AIACE, une association au service de tous les anciens



L'AIACE (Association Internationale des Anciens de l'UE) œuvre à l'amélioration du bien-être de tous les anciens en veillant à maintenir, dans l'amitié et la convivialité, les liens qui les unissent entre eux et aux services administratifs des institutions.

L'AIACE permet d'assurer des contacts étroits et une représentation aussi large que possible des intérêts des anciens auprès des instances de l'UE par le biais d'accords de coopération. Elle maintient et développe les relations amicales des anciens entre eux. L'AIACE contribue à l'étude des problèmes

que pose l'intégration européenne et à la sensibilisation de l'opinion publique à ces problèmes et collabore dans ce domaine avec les institutions ou organes de l'UE.

En vous faisant membre, vous adhérez à l'une des 15 sections nationales qui peut vous foumir des informations et vous apporter une aide de proximité grâce à ses bénévoles sur place.

Un partenariat avec la Commission

L'accord signé en février 2008 entre la Commission et l'AIACE prévoit la représentation de l'Association au sein de comités concernant directement les anciens. Il instaure également un partenariat dans le domaine des actions sociales, plus spécifiquement à l'égard des pensionnés en difficulté. L'action des nombreux bénévoles est encadrée par la Commission qui leur propose des formations et un accompagnement tout au long de leur activité sociale.

Des helpdesks informatiques pour vous aider

Martine Platteau et Micheline Bruyninckx assurent la fonction de "helpdesk" pour tous les pensionnés de toutes les institutions en leur procurant de l'aide en ce qui concerne les applications informatiques de la Commission (EU Login, RCAM en ligne, PMO Contact, My Intracomm, Yammer After EC). Des helpdesks sont également à votre disposition dans toutes les sections nationales de l'AIACE. Leurs coordonnées se trouvent sur le site de l'AIACE.

SITE AIACE : www.aiace-europa.eu - SECRÉTARIAT INTERNATIONAL : + 32 (0) 2 295 29 60 AIACE-INT@ec.europa.eu

AFILIATYS



AFILIATYS est une association apolitique et interinstitutionnelle au service de quelque 55.000 fonctionnaires et agents, actifs et pensionnés, des Institutions européennes. Successeur de l'UPFE créée il y a plus de 40 ans, l'association œuvre sous sa nouvelle dénomination "AFILIATYS, l'Affinity Club des Institutions européennes" depuis 2006.

L'association poursuit des objectifs d'intégration, culturels, sociaux et caritatifs. Le domaine caritatif a été développé récemment et figure parmi ses objectifs prioritaires. Elle supporte

les autres associations du personnel de l'UE dans la réalisation de projets solidaires.

Afiliatys offre également de nombreux avantages à ses membres pensionnés. Vous pouvez ainsi profiter de réductions pour diverses sorties culturelles à Bruxelles et d'avantages sur différents produits (voyages, location de voitures, assurances, essence, produits bancaires et marques de voiture).

La cotisation pour devenir membre est de 5 € à vie. Le montant des cotisations est intégralement utilisé à des fins caritatives.

• AFILIATYS – 105, AVENUE DES NERVIENS (BUREAUX 00/09 ET 00/03) – 1040 BRUXELLES. PERMANENCE LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H À 15H – TÉLÉPHONE : + 32 2 298 50 00. SITE : www.afiliatys.eu

Lisez Commission en Direct en ligne!



Depuis le mois d'avril 2017, la version papier de Commission en Direct a été remplacée par une version en ligne sur le site intranet My Intracomm.

Cette nouveauté, au-delà de la politique de la Commission en matière environnementale, s'inscrit dans le contexte des importants changements sociétaux en matière de

communication et d'information. L'ancien bulletin mensuel Commission en Direct a donc été remplacé par une version électronique, alimentée chaque jour par différents articles. Il s'agit d'une version dynamique, en prise directe avec l'actualité, où l'on trouve des rubriques telles que "Europe & Beyond", "Photos & Videos", ou "Au quotidien". Une rubrique spéciale "Générations" est entièrement consacrée à des thèmes concernant directement les anciens (événements-clés, témoignages, interviews, ...).

ttps://myintracomm.ec.europa.eu/FR/Pages/welcome.aspx

Etre informé sur le Brexit



Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen son intention de quitter l'Union européenne, sur base de l'article 50 du Traité sur l'Union. Le 29 avril 2017, le Conseil européen a adopté une série d'orientations politiques qui définissent le cadre des négociations.

Vous trouverez toutes les informations sur le Brexit en consultant le site sur Europa dédié à cet effet.

O SITE BREXIT: https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations

Bienvenue sur le site EU Bookshop



Le service **EU Bookshop**, géré par l'Office des publications, est un point d'accès unique à toutes les publications des institutions et organes de l'UE, avec plus de 120.000 titres, qui remontent à 1952, dans plus de 50 langues, y compris les 24 langues officielles de l'UE. Il est le seul site internet de diffusion des publications numériques et papier à l'intention des citoyens et des relais multiplicateurs de l'information dans le monde entier.

Le site EU Bookshop offre aujourd'hui un éventail de nouvelles caractéristiques conviviales. Parmi les nouveautés existe la possibilité de faire une recherche dans tous les contenus

dans toutes les langues - pas seulement les publications de caractère général, mais également la collecte de documents juridiques. Avec la nouvelle recherche en texte intégral, vous pouvez étudier tout le contenu d'une publication, améliorant ainsi les résultats des recherches et la possibilité de déceler des publications pertinentes.

D'autres nouveautés comprennent un aperçu instantané des publications clés et un accès simple et rapide aux versions HTML. Un lien entre les publications connexes permet de voir immédiatement s'il existe d'autres éditions d'un même titre.

Outre les publications sur les traités de l'Union européenne, le Brexit, les droits du consommateur ou le financement de l'UE, vous trouverez également certains magazines et périodiques et un «coin des enfants». Cette rubrique utilise une approche allégée pour les familiariser avec les valeurs de l'Europe.

1 EU BOOKSHOP: https://bookshop.europa.eu/